

FORMULAIRE 5a (Règle 15)  
COUR D'APPEL DE LA SASKATCHEWAN

Entre

\_\_\_\_\_, Appellant (*qualité devant la juridiction inférieure*),  
- et -  
\_\_\_\_\_, Intimé (*qualité devant la juridiction inférieure*).

AVIS DE MOTION SOLLICITANT LA LEVÉE DE  
LA SUSPENSION D'EXÉCUTION

SACHEZ QUE:

1. L'intimé a l'intention de présenter au juge (ou à la juge) président en cabinet, au Palais de justice, au 2425, avenue Victoria, à Regina, en Saskatchewan, le \_\_\_\_\_, à 10h00, une requête en vue  
(*quantième/mois/année*)  
de solliciter le redressement suivant:

- a) Une ordonnance rendue en vertu de la règle 15 des *Règles de la Cour d'appel* levant la suspension de l'exécution du jugement (ou de l'ordonnance) du juge (de la juge) \_\_\_\_\_ rendu(e) le \_\_\_\_\_.  
(*quantième/mois/année*)
- b) Subsidiairement, une ordonnance prescrivant comme condition du maintien de la suspension la prise des mesures suivantes:

(*Énoncer ici les modalités que l'intimé désire voir imposer si la suspension doit être maintenue en tout ou en partie, par exemple:*

- (i) L'appelant consignera à la Cour la somme de \_\_\_\_\_ \$ au plus tard le \_\_\_\_\_.  
(*quantième/mois/année*)
- (ii) Cette somme sera déposée par le greffier dans un compte portant intérêt et y demeurera jusqu'à ce que l'appel soit tranché.)

2. Seront déposés à l'appui de cette requête les documents suivants:

- a) Le présent avis de motion accompagné de la preuve de signification.
- b) L'affidavit de \_\_\_\_\_.
- c) Le dispositif du jugement (ou de l'ordonnance) contre lequel (laquelle) l'appelant désire interjeter appel.
- d) La décision du juge (de la juge) \_\_\_\_\_ sur laquelle est fondé(e) le jugement (ou l'ordonnance).
- e) Un projet d'ordonnance concernant le redressement sollicité.
- f) Un mémoire précisant le fondement de la demande de levée de la suspension.

FAIT à \_\_\_\_\_, en Saskatchewan, le \_\_\_\_\_.  
(*quantième/mois/année*)

\_\_\_\_\_  
Nom et signature de l'avocat de l'intimé

Destinataire(s): \_\_\_\_\_  
Appelant(s)